


M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

 REUNION PUBLIQUE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018
 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS DE VEROCE

Elus présents

Monsieur le Maire, Véronique Clévy, Marie Christine Dayve, Gilles Grandjacques, Nathalie Deschamps

Services municipaux présents : Marc Sirop, Joël Jiguet, Laurent Claudel

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à ce rendez-vous biennuel entre la municipalité et les habitants de Saint Nicolas de Véroce et souligne l'accélération des derniers chantiers des particuliers sous une météo neigeuse ces derniers jours.

Depuis la dernière réunion publique le 11 juillet dernier, Monsieur le Maire évoque l'attribution à la STBMA de la concession des Remontées Mécaniques pour une durée de 30 ans et ce à compter du 1^{er} juillet 2019. Le 1^{er} investissement programmé concerne le Télésiège des Chatrix qui sera remplacé par un télésiège débrayable 6 places, la piste de ski et le renforcement du réseau de neige de culture du secteur suivront et la réorganisation du parking du secteur est également programmée. Par la suite, mais pas avant plusieurs années, le télésiège du centre bourg de Saint Nicolas sera remplacé par une télécabine. Le choix d'inscrire le secteur de Saint Nicolas en premier dans le programme d'investissement est un marqueur fort de l'importance que souhaite donner la municipalité à la porte d'entrée Saint Nicolaitaine du domaine skiable. Les tranches d'investissements suivantes (au-delà des 8 premières années d'exploitation) ont été fixées en volume sans détail des réalisations concrètes. Là également, il s'agit d'une volonté d'organiser les investissements futurs au regard de l'évolution climatique.

Monsieur le Maire rappelle que seuls 2 sociétés avaient fait acte de candidature à cette concession (SA RMM et STBMA). Par la suite, La SA-RMM a retiré son offre, ce qui a conduit à une négociation avec la STBMA sans concurrence. Pour autant, la STBMA a bien joué le jeu de la négociation. Nous sommes donc face à une concession équilibrée pour la STBMA et la Commune.

Le renouvellement de la concession du Tramway du Mont Blanc, porté par le Conseil départemental est dans le même cas de figure. Un seul candidat a répondu à l'offre de concession. La Compagnie du Mont Blanc qui a répondu à l'offre n'a pas pour autant respectée les termes attendus par le Conseil départemental. Aussi, un contrat provisoire de 17 mois va permettre de relancer la procédure.

La DSP des remontées mécaniques dite « des Crêtes » arrive à son terme mi-mars 2019. Suite au lancement de la procédure de mise en concession, seule la SA-RMM avait déposé sa candidature. En parallèle, une négociation a été menée avec le concessionnaire actuel pour une prolongation de 4 ans permettant une mise en cohérence des contrats avec Megève (2023) et Demi Quartier (2032). Cette prolongation de DSP sera présentée lors du Conseil municipal du 19 décembre prochain.

La retenue collinaire de Joux est aujourd'hui parachevée et les 35 000 m³ de réserve d'eau sont opérationnels. Un projet d'activité de plongée subglaciaire est envisagé par la STBMA. De plus, une activité pastorale avec fabrication de fromages sera développée sur le site durant l'Eté grâce à la rénovation du bâtiment d'alpage.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Suite au sinistre de l'église de Saint Nicolas mi-juillet le travail d'expertise de l'assureur freine la remise en état de l'édifice, alors même que sous le contrôle du Sous-Préfet, les services de l'Etat (DRAC, contrôle de légalité) apportent solutions et attentions à ce dossier exceptionnel.

Pour exemple, l'assureur renégocie des devis sans en informer la commune ou cherche à ne pas remplacer l'ensemble du réseau électrique alors que toutes les entreprises sollicitées énoncent la nécessité impérieuse de remplacer l'ensemble du réseau électrique du fait de la puissance de l'événement et de leur refus de garantir la nouvelle installation.

De ce fait, l'allongement des délais d'instructions techniques affecte fortement l'économie du village, par une forte baisse d'une clientèle touristique.

En parallèle, la Commune a développé son programme d'investissement par la reprise des soubassements sur environ 1 m de haut en périphérie de l'église, ainsi que la reprise des enduits du Presbytère, des piliers du cimetière et de la bibliothèque.

Un habitant s'interroge sur l'éventualité d'une remise en état de l'éclairage extérieur de l'église. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas envisageable de pouvoir y répondre du fait de l'absence de tout réseau électrique dans et autour de l'église.

Un habitant s'interroge sur l'entretien du paratonnerre. Monsieur le Maire rassure l'assemblée en précisant que l'entreprise était venue faire l'entretien le jour même. Au vu de l'expertise, il semble que ce soit le para foudre qui s'est trouvé en sous capacité de traiter la puissance de cet épisode

Le dossier d'extension du cimetière est en cours d'élaboration dans les services. Les délais d'obtention des autorisations administratives d'un tel dossier sont longs.

La réfection du jardin du curé est achevée (confortement du mur de soutènement, barrières de protection, remise à plat du terrain par un apport de terre végétale). En parallèle l'école du village portera un projet de jardin pédagogique sur le site.

Des remerciements sont énoncés pour la réfection de la route des Déchappieux .

Une proposition est faite dans la descente des Bouquetins pour réaliser de nouvelles zones de croisements. Les services techniques sont mandatés pour présenter la mise en œuvre de ces zones.

Un habitant souhaite que la reprise du cheminement piétonnier le long de la route des Contamines vers le carrefour de la déchetterie puisse être remis en état. Ce sentier est fortement fréquenté et il serait plus sécurisant pour tous que les piétons restent sur le bas-côté. Monsieur le Maire demande aux Services Techniques qu'un cheminement soit tracé dans le bas-côté en terre végétale.

Chapelle des Chattrix : le contrat de Maîtrise d'œuvre a été attribué à Monsieur Guy Desgranchamps. Il est chargé notamment de la phase de rédaction des appels d'offres. Le problème foncier est en cours de traitement (servitude de tour d'échelle, ou acquisition d'1 m environ en pourtour de la chapelle).

Récompense de la commune :

Apicité (1 abeille) : La commune souhaite poursuivre cette démarche pour tendre vers une meilleure valorisation de l'apiculture. Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour 250 ruches sont implantées sur la Commune.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Ville prudente : 2 étoiles cette distinction vient souligner l'effort de la commune en matière de sécurisation et de cohabitation des différents modes de déplacements (piétons, cyclistes, voitures)

Marianne d'or : Une nouvelle Marianne d'Or a été attribuée à la Commune de Saint Gervais pour la préservation du Mont Blanc

Un riverain s'interroge sur la nécessité d'un double fléchage cyclistes sur la route des Contamines. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de permettre aux jeunes cyclistes de choisir entre le trottoir et la route. Nous sommes dans une démarche de partage des espaces publics.

Un riverain demande à ce que le square des enfants puisse bénéficier d'un autre revêtement que les graviers actuels. Monsieur le Maire précise qu'un revêtement en sol souple est programmé au printemps.

Concernant la création du sentier du Tarchet, Monsieur le Maire rappelle que ce dernier ne peut pas être fait. Le traitement de l'enjambement du ruisseau est trop incertain, voire dangereux et le fléchage de cet itinéraire, qui est en outre sur propriété privée, engagerait la responsabilité de la Commune.

Suite à une demande, Monsieur le Maire précise que le développement estival de la piste des Chattrix (VTT,...), n'est pas à l'ordre du jour. L'activité pastorale implantée doit être privilégiée.

L'activité de ski de randonnée sera développée par la STBMA sur le secteur des Communailles (2 jours/semaine). L'activité de saut à ski est quant à elle sous la responsabilité du club de ski.

Un habitant s'interroge sur la parution du dernier numéro d'En Coutère. Seules 3 lignes retracent l'activité ski sur Saint Nicolas, ce qui n'est pas à la mesure du rôle du village dans le développement du ski sur le territoire. Il n'est pas fait hommage de Mr Lainé créateur de la station de St Nicolas.

A une question sur la MJC, Monsieur le Maire précise que ce bâtiment fait l'objet d'une réhabilitation complète pour environ 1 million d'€. En revanche l'association MJC connaît une difficulté financière importante que la collectivité vient de découvrir récemment. Un plan de redressement doit être engagé sans attendre par le bureau de cette association. Monsieur le Maire précise que ce ne sont pas les activités qui sont concernées, mais la structure de gestion.

La pose des Mollocks à l'entrée de Saint Nicolas avait été retenue par la Communauté de Communes. En revanche le programme que la Communauté de Communes a fait parvenir à la Commune est différent. Monsieur le Maire a sollicité une réunion urgente avec les services intercommunaux sur cette question.


 Le Maire,
 Conseiller Départemental du
 Canton du Mont Blanc
 Jean-Marc PEILLEX